

Famille TINARD  
29 rue de la Huguenotte 17000 La Rochelle  
Té 1 : 06 62 13 13 81  
Mail : yann.tinard17@gmail.com

La Rochelle, le 05 novembre 2025

**Lettre ouverte au Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron**

Monsieur le Président,

Notre famille porte un silence qui, depuis près de trois ans, ressemble à une condamnation. Ce silence n'est pas celui d'un foyer endeuillé par la fatalité. C'est celui d'une famille dont l'enfant a été brisé par l'institution qui aurait dû le protéger : l'armée française.

Notre fils, Louis Tinard, s'est suicidé le 5 juillet 2022 dans sa caserne. Il avait 20 ans. Il n'était ni fragile, ni inadapté, ni réfractaire à l'ordre militaire. Il était volontaire, loyal, profondément attaché à la justice et au respect — autant de valeurs que la France célèbre, que vous avez, Monsieur le Président, souvent invoquées dans vos discours sur la jeunesse, la République et l'armée.

Louis n'a pas cédé à la faiblesse. Il a succombé à l'indifférence.

Il a exprimé son mal-être. Il a imploré qu'on l'entende. Il a signalé le harcèlement, les brimades, l'isolement vécu au sein de la caserne. Personne ne l'a écouté. Les autorités militaires n'ont pas seulement failli moralement : elles ont abandonné leur devoir de protection envers un jeune soldat en situation de détresse manifeste.

Aujourd'hui, ce qui nous ronge n'est pas seulement la douleur du deuil. C'est l'incompréhension, l'injustice et l'humiliation de nous voir opposer des murs administratifs, des silences institutionnels et une froideur bureaucratique qui invalide, chaque jour, ce qu'il reste de notre dignité de parents. L'État que Louis a choisi de servir se refuse à assumer la moindre responsabilité. Comme si la mort de notre fils avait surgi de nulle part. Comme si son suicide relevait d'une simple fatalité individuelle, sans lien avec les conditions de son service, sans lien avec les fautes commises par ceux qui l'avaient sous leur autorité.

Monsieur le Président, nous ne vous écrivons pas pour demander de la compassion. La compassion ne ramène pas un enfant. Elle ne répare pas une injustice. Nous vous écrivons parce que la justice, elle, est en train de mourir à petit feu dans notre dossier — sous couvert de procédures interminables, de refus implicites, de déqualifications juridiques et d'une absence totale de volonté politique.

Nous avons saisi des ministères, des cabinets, des autorités militaires, des parlementaires. Nous avons frappé à toutes les portes.

Nous avons transmis des documents, des preuves, des témoignages.

Nous avons répondu aux commissions, aux services juridiques, aux interlocuteurs administratifs. Et pourtant, la seule chose qui nous revient, c'est le silence.

Louis n'a pas été victime d'un drame intime isolé. Louis est le symptôme d'un système qui, depuis des décennies, étouffe, nie, invisibilise la souffrance de ses soldats. Des jeunes hommes et femmes qui, lorsqu'ils craquent, sont immédiatement classés dans la catégorie du "problème personnel". Aucune remise en cause de la hiérarchie.

Aucun audit de commandement.

Aucune sanction des fautes.

Pas une seule fois la moindre responsabilité de l'État.

Notre combat n'est pas une vengeance. C'est une exigence.

Nous demandons que la France regarde cette réalité sans détour.

Nous demandons que la mort de Louis ne soit pas rangée dans une statistique froide et étouffée.

Nous demandons que l'État reconnaissse ce qui ne peut plus être nié : l'armée française ne sait pas prendre en charge le mal-être, et cette incapacité tue.

Monsieur le Président, vous êtes le Chef des Armées.

À ce titre, votre responsabilité politique est directe.

Vous n'avez pas seulement le pouvoir d'agir : vous avez l'obligation morale de le faire.

Aujourd'hui, nous vous demandons trois choses simples, humaines et justes :

1. **La reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État dans le suicide de notre fils — et dans tous les suicides survenus en service.**
2. **La mise en place d'une commission d'enquête indépendante sur le mal-être au sein des forces armées**, avec audition des familles endeuillées et des anciens militaires.
3. **L'ouverture d'une procédure disciplinaire et hiérarchique** lorsque des fautes graves, des humiliations ou des pratiques de harcèlement conduisent à une détresse suicidaire.

Ce que nous demandons n'est pas un privilège. C'est le respect d'un principe républicain fondamental :

**l'État doit répondre de ses manquements quand il a brisé un citoyen sous sa tutelle.**

Notre fils voulait servir la France.

Il rêvait de se lever chaque matin avec l'honneur de porter l'uniforme.

Il avait la naïveté de croire que la République protège ses soldats comme elle leur demande de protéger la Nation.

À la fin, il est mort seul, dans un lieu censé être sûr, entouré d'hommes et de femmes censés veiller sur lui.

Sa mort ne peut pas être effacée.

Mais elle ne doit pas être ignorée.

Monsieur le Président, si vous vous taisez, vous avalisez un système qui broie ses jeunes.

Si vous laissez la responsabilité diluée dans la bureaucratie, vous participez à la négation de la vérité.

Si vous laissez notre famille dans l'oubli, vous trahissez la promesse républicaine faite à tous les parents français : que l'État ne puisse jamais être source de mort pour leurs enfants.

Nous avons perdu notre fils.

Nous n'accepterons pas de perdre la justice.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression d'une douleur qui ne vous demande pas de larmes, mais un acte.

**La famille de Louis Tinard**